

Information Réglementée

Paris, le 05 janvier 2023

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société ERAMET à Exane BNP Paribas, en date de dénouement du 31/12/2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- . 70 420 titres ERAMET
- . 2 742 205 €

Au cours du 2nd Semestre 2022, il a été négocié un total de :

A l'achat, 196 734 titres, pour un montant de 16 384 649 € (3 438 transactions).

A la vente, 176 209 titres, pour un montant de 14 757 680 € (3 229 transactions).

Il est rappelé que :

- 1- Lors du précédent bilan semestriel au 30 Juin 2022, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 50 068 titres ERAMET
- . 4 367 239 €

- 2- Au cours du 1er Semestre 2022, il a été négocié un total de :

A l'achat, 283 020 titres, pour un montant de 33 881 654 € (5 530 transactions).

A la vente, 281 709 titres, pour un montant de 33 298 495 € (5 377 transactions).

- 3- Au 1er juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 71 961 titres ERAMET
- . 3 265 802 €

- 4- Au 31 Décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 65 307 titres ERAMET
- . 3 730 851 €